

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME: LA HAUT-COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME ATTIRE L'ATTENTION SUR DES SITUATIONS PARTICULIÈREMENT PRÉOCCUPANTES

Le Ministre de la justice du Kenya s'adresse au Conseil
4 juin 2009

Le Conseil des droits de l'homme a entendu cet après-midi la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Mme Navi Pillay, qui a attiré son attention sur des situations qu'elle estime particulièrement préoccupantes. Le Ministre de la justice du Kenya s'est en outre adressé au Conseil en fin de séance.

/...

Échange de vues avec la Haut-Commissariat aux droits de l'homme

Présentation de la Haut-Commissaire

MME NAVI PILLAY, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a d'abord attiré l'attention sur la réussite de la Conférence d'examen de Durban contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, qui a montré de manière exemplaire ce que les États sont capables de faire ensemble pour relever l'un des principaux défis en matière de réalisation des droits de l'homme, notamment en condamnant le racisme sous toutes ses formes. L'une des priorités qui ont émergé de la Conférence d'examen est la protection des droits de l'homme des migrants dans le contexte des défis auxquels est confrontée la communauté internationale à l'heure actuelle: crises économique et financière, changement climatique, traite des êtres humains, lutte contre le terrorisme. Ces droits doivent être défendus aussi bien dans les pays d'origine que de transit et de destination. Les États devraient à cet égard ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille, a rappelé Mme Pillay, de même que respecter leurs obligations de protéger et promouvoir la pleine jouissance de leurs droits économiques, sociaux et culturels, civils et politiques, par toutes les personnes placées sous leur juridiction. Ainsi que le Conseil des droits de l'homme l'a souligné à sa session de septembre 2008, la condition des civils dans les conflits armés demeurent extrêmement préoccupante. Leurs souffrances sont une caractéristique dramatique des conflits qui se déroulent dans de nombreuses régions du monde. Le mépris pour les droits fondamentaux, de même que les pratiques discriminatoires sont souvent à l'origine de ces conflits.

/...

Dans le territoire palestinien occupé, des informations dignes de foi font état de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme par toutes les parties durant les opérations militaires à Gaza, il y a quatre mois, a souligné Mme Pillay. Ces allégations doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et indépendantes.

/...

Déclarations de pays concernés par le compte rendu de la Haut-Commissaire

/...

M. AHARON LESHNO-YAAR (Israël) a rappelé que le Conseil a été créé pour promouvoir le respect universel des droits de l'homme, ce qui, vu la politisation des questions relatives aux droits de l'homme, est aisément oublié. Israël se réjouit par ailleurs de collaborer pleinement avec le Haut-Commissariat dans les enquêtes sur les allégations de violations de droits de

l'homme qui auraient eu lieu lors de l'opération «Plomb durci». Israël a déjà partagé avec le Haut-Commissariat les conclusions de l'enquête qu'il a menée et qui portait sur cinq motifs de préoccupation. La levée des restrictions de mouvements dépend cependant directement de la sécurité. Israël reconnaît avoir un effort à faire pour permettre un renforcement de l'économie palestinienne, a déclaré le représentant, ajoutant que des permis de circuler ont été délivrés aux entrepreneurs palestiniens. Par ailleurs, il a rappelé que la bande de Gaza est toujours sous contrôle du Hamas, qui a retient en outre un soldat israélien en otage sans permettre au Comité international de la croix rouge de lui rendre visite. Le destin de Gaza n'est ainsi pas exclusivement entre les mains d'Israël.

M. IBRAHIM KHRAISHI (Palestine) a souligné que ce qu'il venait d'entendre de la part de la délégation israélienne l'étonnait, plus particulièrement lorsque celle-ci dit ne pas vouloir politiser les droits de l'homme. L'orateur a remercié Mme Pillay pour la préoccupation qu'elle montrait à l'égard de la population civile de Palestine. Ce dont nous discutons ici, c'est de la mise en œuvre du droit international humanitaire, a-t-il souligné, alors qu'Israël refuse d'assumer ses obligations juridiques internationales, en particulier la Quatrième Convention de Genève. Le représentant palestinien a noté que le pays continuait d'évoquer des territoires «contestés» alors que les résolutions de l'ONU établissaient clairement qu'il s'agissait de territoires occupés. Le droit international est contraignant pour Israël à cet égard, a-t-il ajouté. Le représentant a appelé la Haut-Commissaire à mettre en place une commission permanente qui veillerait à l'application des traités internationaux et enquêterait sur toute éventuelle violation de ceux-ci.

/...

Débat général

/...

M. ZAMIR AKRAM (Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique) s'est notamment félicité de l'intérêt de la Haut-Commissaire pour la situation dans le territoire palestinien occupé, observant qu'il ne s'agit pas d'un conflit armé mais d'une situation d'occupation par une puissance étrangère. ...

/...

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel

HRC09073F